

**Opération Vacances 1997 - Adoption du projet - Sollicitation
et encaissement des aides de l'Etat et de la Caisse d'Allocations
Familiales - Attribution de subventions et modifications des budgets
des Maisons Pour Tous et Centres d'Animation**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Comme chaque année depuis 1983, la Ville de Besançon propose un programme intitulé «Opération Vacances» destiné aux enfants et adolescents présents dans les quartiers pendant la période estivale.

La mise en oeuvre de ce dispositif est confiée aux équipements d'animation des six quartiers prioritaires de la Ville : Maisons Pour Tous de Montrapon, Planoise, Clairs-Soleils, Centres d'Animation de la Grette et de l'Amitié, MJC - Centre Social de Palente, Comité de Quartier de Saint-Ferjeux.

Pour l'été 1997, le dispositif s'articule autour de 4 programmes différents :

*** Programme 1 - Infos Vacances**

En préalable à toute autre action, une campagne d'information de proximité et de relation entre les travailleurs sociaux et les familles sera organisée. Elle visera à favoriser, au maximum, l'intégration de ce public dans des formules existantes et tentera d'inciter ces jeunes et leurs familles à fréquenter ces dispositifs.

5 000 F seront ainsi affectés au Service Communication qui réalise le guide «Infos Vacances» servant de support à ce travail d'information réalisé sur l'ensemble des quartiers bisontins.

*** Programme 2 - Centres de loisirs Enfants**

Accueil des enfants 6 - 12 ans dans des Centres de Loisirs Sans Hébergement et dans des formules d'accueil de proximité, souples et accessibles à tous.

Ces centres viennent en complémentarité du dispositif proposé par la Caisse des Ecoles.

*** Programme 3 - Animation de quartier 12 - 16 ans**

Différentes propositions d'activités sportives et culturelles, émanant des structures d'animation, seront faites quotidiennement durant toute la période au public 12 - 16 ans. Elles se dérouleront sur le quartier et sur la Ville.

Le Service des Sports programmera une animation permanente à la piscine de Chalezeule durant les deux mois de l'été. L'Association Sportive et d'Education Populaire du Foyer des Jeunes Travailleurs (ASEP du FJT) intégrera également cette année le dispositif et proposera différentes activités sportives aux jeunes des quartiers bisontins.

*** Programme 4 - Séjours et camps pour adolescents**

Organisation, dans la limite de la région Franche-Comté, de camps et mini-séjours à dominante sportive de durée courte (5 jours) pour la population 12 - 16 ans. Ce travail est réalisé par les structures d'animation en collaboration étroite avec l'ASEP du FJT, le réseau des Pupilles de l'Enseignement Public du Doubs et Profession Sport 25.

Une trentaine de mini-séjours seront proposés durant la période et devraient concerner environ 350 jeunes.

* Autres programmes

Le dispositif «A Tire d'Aile», basé sur le principe de l'échange entre un jeune 16 - 25 ans et la Ville fonctionne dorénavant durant toute l'année. La période estivale reste néanmoins une période plus importante en ce qui concerne la demande des jeunes et ce dispositif proposera au minimum 250 places durant cette période.

Les chantiers ou actions d'utilité publique proposés seront réalisés avec l'aide des services techniques de la Ville (Espaces Verts, Voirie) et la participation de partenaires tels la CTB, la Mutualité du Doubs, les associations Doubs Rivage ou Echel 25. En plus de l'aide financière apportée (500 F sous la forme de Chèques-Vacances en échange de 5 demi-journées de chantier), les jeunes inscrits dans ce dispositif pourront bénéficier du support logistique des structures d'animation et de leurs permanents pour préparer leurs projets de vacances.

De plus, la Ville, en partenariat avec la Compagnie Bacchus, développera du 13 au 27 juillet prochain, un projet d'animation autour des Rencontres Européennes de Théâtre pour la Jeunesse qui se dérouleront à Besançon. 30 jeunes 16 - 25 ans des différents quartiers bisontins s'intégreront à ce projet et deviendront l'espace de 15 jours les accompagnateurs des diverses délégations étrangères et les initiateurs de micro-événements sur les sites bisontins.

Enfin, la Ville a décidé de soutenir 25 jeunes entre 16 - 25 ans, issus des différents quartiers bisontins, qui désiraient s'investir dans un projet de relais de course à pied développé par l'association Macadam Aventure, projet qui reliera BESANÇON à LJUBLJANA.

Le dispositif «Opération Vacances» est inscrit à la programmation 1997 du Contrat de Ville.

Le budget total s'établit à 375 000 F financés par :

- la Ville pour 250 000 F inscrits au Budget Primitif de la délégation de la Politique de la Ville,
- l'Etat pour 25 000 F sur le programme 4 - Séjours et camps pour adolescents,
- la Caisse d'Allocations Familiales pour 100 000 F de subvention en complément des prestations et bons de vacances.

Le Fonds d'Action Sociale et le Département du Doubs sont également sollicités dans le cadre de la programmation 1997 du Contrat de Ville mais n'ont pas encore communiqué leurs décisions.

La Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports de Franche-Comté, dans le cadre de la convention LASER la liant à la Ville et au CIJ Franche-Comté, apporte un soutien par le biais de 2 mois saisonniers qui sont affectés au Service des Sports pour l'animation de la piscine de Chalezeule.

Après avoir étudié ces propositions, la Commission de la Politique de la Ville propose au Conseil Municipal :

- d'adopter le programme des activités «Opération Vacances»,

- d'inscrire en recettes et en dépenses les crédits nécessaires à l'encaissement de subventions de l'Etat (25 000 F), de la Caisse d'Allocations Familiales (100 000 F) qui seront repris au budget supplémentaire de l'exercice 1997 :

* *en recettes* :

. au 92.242.7471.47030 : 25 000 F

. au 92.242.7478.47030 : 100 000 F

* *en dépenses* :

. au 92.242.65748.47030 : 125 000 F

- de verser les subventions suivantes :

. MJC/Centre Social de Palente : 46 935 F

. Comité de Quartier de Saint-Ferjeux : 29 300 F

. ASEP du FJT : 11 350 F

. Profession Sport du Doubs : 20 800 F

. Pupilles de l'Enseignement Public du Doubs : 20 800 F

La dépense, soit 129 185 F sera imputée sur les crédits inscrits au 92.242.65748.47030 - Politique de la Ville - Contrat de Ville / Subventions.

- de modifier les budgets du Service de la Politique de la Ville, des Maisons Pour Tous et des Centres d'Animation de la manière suivante :

a/ transfert d'une somme de 245 815 F à prélever sur l'imputation 92.242.65748.47030 (Politique de la Ville - Subventions) et à ventiler comme suit :

* Service Communication pour Infos-Vacances

5 000 F au 92.022.6238.00300

* Service de la Politique de la Ville

20 107 F au 92.242.6135.47030

* Maison Pour Tous de Montrapon

4 832 F au 92.242.60623.47032 - alimentation

6 400 F au 92.242.6042.47032 - prestations

15 038 F au 92.242.6247.47032 - transport

8 940 F au 92.242.64131.47032 - personnel

* Maison Pour Tous de Planoise

4 900 F au 92.242.60623.47034 - alimentation

13 690 F au 92.242.6042.47034 - prestations

7 426 F au 92.242.6247.47034 - transport

13 654 F au 92.242.64131.47034 - personnel

* Maison Pour Tous de Clairs-Soleils

4 300 F au 92.242.60623.47035 - alimentation

10 600 F au 92.242.6042.47035 - prestations

10 732 F au 92.242.6247.47035 - transport

16 750 F au 92.242.64131.47035 - personnel

* Centre d'Animation de la Grette

4 800 F au 92.242.60623.47033 - alimentation

19 245 F au 92.242.6042.47033 - prestations

10 167 F au 92.242.6247.47033 - transport

28 365 F au 92.242.64131.47033 - personnel

* Centre d'Animation de l'Amitié

2 400 F au 92.242.60623.47036 - alimentation

9 800 F au 92.242.6042.47036 - prestations

3 668 F au 92.242.6247.47036 - transport

25 001 F au 92.242.64131.47036 - personnel

b/ vote au budget supplémentaire de l'exercice courant

- en recettes :

une somme de 117 244 F correspondant à la participation des familles et au versement des bons et prestations de la Caisse d'Allocations Familiales (articles 7478 et 7066) à ventiler comme suit :

* Maison Pour Tous de Montrapon

- 19 900 F au 92.242.7478.47032

- 17 280 F au 92.242.7066.47032

* Maison Pour Tous de Planoise

- 18 912 F au 92.242.7478.47034

- 10 850 F au 92.242.7066.47034

* Maison Pour Tous de Clairs-Soleils

- 4 800 F au 92.242.7478.47035

- 9 000 F au 92.242.7066.47035

* Centre d'Animation de la Grette

- 14 460 F au 92.242.7478.47033

- 11 875 F au 92.242.7066.47033

* Centre d'Animation de l'Amitié

- 5 592 F au 92.242.7478.47036

- 4 575 F au 92.242.7066.47036

- *en dépenses :*

de crédits de montants équivalents qui seront ventilés sur les imputations suivantes :

Maison Pour Tous de Montrapon : 37 180 F au 92.242.64131.47032

Maison Pour Tous de Planoise : 29 762 F au 92.242.64131.47034

Maison Pour Tous de Clairs-Soleils : 13 800 F au 92.242.64131.47035

Centre d'Animation de la Grette : 26 335 F au 92.242.64131.47033

Centre d'Animation de l'Amitié : 10 167 F au 92.242.64131.47036.

- d'autoriser M. le Maire à fixer par arrêté les tarifs proposés par les Maisons pour Tous durant cette période et à signer les conventions avec les partenaires associatifs inscrits dans cette opération.

«**M. THIRIET** : Nous avons fait à la Pentecôte Raid Quart et je tiens à saluer les partenaires avec lesquels nous avons travaillé, partenariat à partir duquel nous avons pu bâtir une opération vacances cette année qui s'est élargie. Non seulement nous nous appuyons sur nos 4 structures et nos autres structures proches mais je tiens à le dire, l'ASEP du Foyer des Jeunes Travailleurs, les Pupilles de l'Enseignement Public du Doubs, Profession Sport 25 et le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie nous permettent, et j'y tiens, d'offrir aux jeunes de nos quartiers des prestations de meilleure qualité et dans des lieux plus nombreux. Nous ne faisons pas pauvre pour les pauvres, nous faisons du mieux que nous pouvons pour permettre aux jeunes de s'ouvrir, de découvrir, d'envisager, de respirer plus large et cela, je tiens à le dire, grâce au travail de partenariat actif que nous avons eu, à partir de Raid Quart.

M. LE MAIRE : Merci, cela concerne d'ailleurs 350 jeunes pour ces mini-séjours, c'est une bonne chose».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission de la Politique de la Ville, le Conseil Municipal adopte ces propositions à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 1^{er} juillet 1997.